

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°2024-001 en date du 11 avril 2024, Mme la Présidente de la Communauté de Communes Sud Estuaire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour une durée de 30 jours consécutifs du

Mardi 21 mai 2024 à 9 heures au mercredi 19 juin 2024 à 17 heures inclus

concernant la Déclaration de projet
valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de FROSSAY n°1

Patrice MERLET, retraité cadre supérieur Orange, a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur, par décision du Tribunal Administratif de NANTES n°E24000057/44, en date du 21 mars 2024.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique présentant le projet, l'évaluation environnementale du projet (la notice explicative, le résumé non technique), le compte-rendu de l'examen conjoint de personnes publiques associées et l'avis de l'Autorité Environnementale, ainsi qu'un registre d'observations, sera déposé à la mairie de FROSSAY, pour y être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et communiquer ses observations, propositions et contre-propositions :

- par écrit, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ;

- par lettre, à l'adresse suivante :

Mairie de FROSSAY
Déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de FROSSAY n°1 - A l'attention du
Commissaire-enquêteur
4 rue du Capitaine Robert Martin
44320 FROSSAY

- par voie électronique à l'adresse suivante : mise-en-compatibilite-plu-frossay-1@mail.registre-numerique.fr en précisant dans l'intitulé « Déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de FROSSAY n°1 - A l'attention du Commissaire-enquêteur »

- sur registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/mise-en-compatibilite-plu-frossay-1>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, conformément à l'article R.123-9 du Code de l'Environnement, auprès de la Communauté de Communes Sud Estuaire.

Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de FROSSAY, au cours de 4 permanences, aux jours et horaires suivants :

Le mardi 21 mai 2024 de 9 heures à 12 heures 30
Le jeudi 30 mai 2024 de 9 heures à 12 heures 30
Le mardi 11 juin 2024 de 14 heures à 17 heures
Le mercredi 19 juin 2024 de 14 heures à 17 heures

Le dossier sera également consultable sur les sites internet :

- de la commune de FROSSAY : www.frossay.fr

- de la Communauté de Communes Sud Estuaire : www.cc-sudestuaire.fr.

ainsi que sur un poste informatique en mairie de Frossay

A l'expiration du délai d'enquête, le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire-enquêteur seront transmis à Mme la Présidente de la C.C.S.E. dans un délai d'un mois et tenus à la disposition du public pendant un an à la Communauté de Communes Sud Estuaire (Services Techniques Communautaires) et à la mairie de FROSSAY, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

A l'issue de la présente enquête, le dossier de Déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de FROSSAY n°1 sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de M. Clément KIMMES, service urbanisme de la Communauté de Communes Sud Estuaire au 02.40.27.70.12.